

Subventions et bourses postdoctorales  
Programme Actions concertées

**GRILLE DE SIGNIFICATION DES COTES ET DES NOTES  
UTILISÉE LORS DES COMITÉS D'ÉVALUATION**

<u>DESCRIPTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>COTE</u>
<b>Exceptionnel</b> Se démarque des normes de rigueur scientifique	90 à 100 %	<b>A+</b>
<b>Remarquable</b> Présente des forces ou des qualités qui <b>excèdent</b> les normes de rigueur scientifique	85 à 89,9 %	<b>A</b>
<b>Excellent</b> Répond <b>globalement</b> aux normes de rigueur scientifique	80 à 84,9 %	<b>A-</b>
<b>Très bon</b> Présente <b>une ou quelques</b> faiblesses mineures	75 à 79,9 %	<b>B+</b>
<b>Bon</b> Présente <b>des faiblesses</b> (soit par le cumul de faiblesses mineures ou à cause d'une faiblesse plus notable)	70 à 74,9 %	<b>B</b>
<b>Faiblesses importantes</b>	60 à 69,9 %	<b>C</b>
<b>Nettement insuffisant</b>	59,9 % et moins	<b>D</b>
Cote attribuée à une demande qui n'a pas obtenu la note de passage de 70 % ( <b>B</b> ) requise sur un ou plusieurs critères <b>éliminatoires</b> , tel qu'indiqué dans l'appel de propositions ou dans les règles du programme		<b>Z</b>

Pour être recommandée par un comité d'évaluation, une demande doit obtenir la note minimale totale de 70 % (B) au cumulatif ainsi que pour chacun des critères éliminatoires.